



Montricher, le 2 janvier 2017

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 7 décembre 2016**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 19h00. Il salue M. Braillard de la Fiduciaire Favre.

1. Appel

33 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Manuela Failletaz et M. Julien Buffet étant excusés. La Municipalité est au complet.

Il demande une minute de silence en mémoire de tous ceux qui nous ont quittés cette année dans la commune.

2. L'ordre du jour est accepté tel que présenté par un vote à main levée à l'unanimité

3. Le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2016 est accepté par un vote à main levée à l'unanimité

4. Budget de la caisse communale pour 2017 - rapport de la Commission des Finances

M. Didier Amez-Droz s'excuse auprès de la Commission des Finances pour le retard qu'ils ont eu par rapport au budget.

Il propose d'amender ce budget pour le compte 81 "Service des eaux" qui doit être équilibré. Pour se faire il faut rajouter Fr. 1'400.- au compte 81.3813 "Attribution aux financements spéciaux" ce qui va permettre d'équilibrer le compte 81 à Fr. 90'000.- et l'excédent de produits se montera à Fr. 16'430.-.

Les élèves qui vont à l'école à Apples ne sont ni décomptés sur Apples, ni sur Montricher pour l'instant. Un calcul précis de ces élèves va être fait et le montant sera ajouté au poste de l'enseignement secondaire, ce qui va augmenter légèrement la facture du coût par élève, par rapport au budget.

Mme Christine Morel lit le rapport de la Commission des Finances. La Commission propose à l'unanimité d'accepter le budget de la caisse communale 2017 tel que présenté.

3510.301 "Conciergerie Hôtel de Ville" : M. Alain Morel trouve le montant de Fr. 60'000.- pour le salaire du concierge élevé?

M. Didier Amez-Droz explique que ce montant est entré dans le compte de l'Hôtel de Ville et il correspond au salaire total pour tous les bâtiments communaux. Ensuite il est redistribué dans les différents comptes de tous les bâtiments communaux.

3560.3141 "Entretien ferme du Devens" : M. René Minnig demande pourquoi le montant de Fr. 120'000.- voté lors du dernier conseil n'apparaît pas dans ce poste?

M. Didier Amez-Droz dit que les dépenses courantes qui ne vont pas passer par un préavis sont mises dans le budget. Le préavis voté n'est pas mis dans le budget mais le montant des travaux apparaîtra dans les comptes.

72.3515 "Participation charges cantonales, facture sociale" : M. Frank Johner demande si la commune fait de gros investissements, est-ce que la facture sociale va diminuer ou si le Canton prend de toute façon cet argent?

M. Didier Amez-Droz répond que cela ne va rien changer à la facture sociale, car elle est calculée par rapport au point d'impôt.

M. Alain Morel : concernant le budget global, quel est le pourcentage qui reste comme marge pour financer la commune une fois toutes les charges obligatoires déduites?

M. Didier Amez-Droz répond qu'il reste environ 30 % à la commune pour travailler.

452 "Local déchetterie" : M. John Desmeules se renseigne sur ce local du Bourg qui n'est plus utilisé comme déchetterie?

Mme Sylvette Lambercy explique que ce local n'a plus la fonction de déchetterie, mais il permet maintenant de réduire le corbillard communal.

M. Frank Johner demande si la commune faisait un gros emprunt, est-ce que cela changerait la péréquation?

M. Didier Amez-Droz dit que la péréquation se calcule sur le point d'impôt qui s'élève pour Montricher à Fr. 180.- par habitant. Ensuite une moyenne du point d'impôt cantonal est calculée et si une commune dépasse de plus de 120 % ce point d'impôt cantonal, le Canton procède à un écrêtage qui permet de ramener à ces 120 %. La commune de Montricher est concernée par cet écrêtage, qui va être aboli en 2019 et cela veut dire qu'il y aura encore plus de péréquation à payer. Le point d'impôt est calculé sur la base de tous les impôts encaissés par la commune. Il rappelle que les loyers encaissés par une commune ne rentrent pas dans ce calcul du point d'impôt.

M. Gilles Brocard trouve que le montant payé pour l'accueil de jour est très important, plus de Fr. 100'000.-, au vu des problèmes de garde d'enfants à Montricher (une maman de jour qui a arrêté son activité et une autre en arrêt maladie). Est-ce qu'on ne paie pas ce montant dans le vide?

M. Didier Amez-Droz explique qu'entre l'AJERCO et l'AJEMA, il y a tout de même environ 35 enfants de Montricher qui profite de ces différentes structures.

M. Brocard dit qu'il y a une dizaine d'enfants du village qui n'ont pas de solution de garde actuellement.

M. Amez-Droz rappelle que les enfants peuvent être placés auprès d'une maman de jour dans une autre commune, mais il est clair que c'est aux parents d'assurer les transports. Il précise également que le Family Planet à l'Isle n'est pas complet et qu'ils font également le transport des enfants.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote à bulletin secret, y compris l'amendement de la Municipalité.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 33, bulletins rentrés : 33, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 33.

Le budget de la caisse communale 2017, avec un bénéfice estimé de Fr. 16'430.-, est accepté par 33 OUI à l'unanimité.

5. Rapport annuel de la Commission de Gestion

M. Norbert Penel lit le rapport de la Commission de Gestion, qui explique précisément tous les travaux effectués tant au niveau de la forêt, des routes et des bâtiments durant l'année 2016. La Commission remercie Mme Sylvette Lambercy et M. Cédric Beaud, Municipaux, ainsi que M. le Syndic Didier Amez-Droz pour leur disponibilité et toutes les informations fournies.

6. Postulat Johner

M. Frank Johner lit son "Postulat pour l'indépendance énergétique de la commune", qui demande la formation d'une commission ad'hoc pour étudier sérieusement les possibilités qui s'offrent à la commune, en ne se limitant pas qu'au solaire et à l'éolien.

Après l'intervention de plusieurs conseillers et municipaux, soutenant ou non cette initiative, il est décidé de passer au vote de ce postulat. La Municipalité, si le postulat est accepté, nommera une commission qui sera chargée d'étudier le préavis présenté sur le sujet et les possibilités qui existent.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 33, bulletins rentrés : 33, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 0. Bulletins valables : 33.

Le postulat Johner est accepté par 18 OUI et 15 NON.

7. Communications de la Municipalité

M. Caroly Schopfer : l'antenne Swisscom n'est toujours pas en service, suite à un problème de tirage de câbles chez un privé. Mais en principe elle devrait être en fonction d'ici la fin de l'année.

Un silo à sel a été posé à côté de la voirie, ce qui sera beaucoup plus pratique.

M. Cédric Beaud : le collège de Montricher a récemment été visité par M. Favre, directeur des écoles d'Apples-Bière. Le collège et les classes étant bien entretenus et en très bon état, ils vont certainement l'utiliser, mais reste à savoir combien de classes vont être maintenues? M. Beaud espère qu'il va en rester au moins 3 sur les 5 actuelles. Les élèves viendront depuis Berolle et Mollens.

Montricher va accueillir le jeudi de l'ascension 25 mai 2017, le prologue de la course cycliste du Tour du Pays de Vaud. Le parcours de 3,5 km dans le village se terminera sur le site de la Fromagerie. Il y aura une animation dans le village assurée par les sociétés locales.

Il souhaite un bon Noël à tous.

M. Pierre-Yves Morel : le samedi 17 décembre les sapins seront distribués aux habitants, avec soupe aux pois dès 9h. Il y a également des branches de sapins à disposition vers la moutonnerie.

Mme Sylvette Lambercy : les travaux à Chardevaz sont entièrement terminés.

L'ascenseur du collège sera théoriquement mis en fonction fin janvier, après quelques petits soucis avec les passerelles. De plus la Municipalité a tout mis en œuvre pour que les travaux se déroulent en toute sécurité par rapport aux enfants dans la cours d'école.

Dans le cadre de la paroisse, dès le 1^{er} janvier 2017, 3 dames organistes de la région sont engagées d'un commun accord avec les 7 communes de la paroisse.

Concernant l'AJERCO, elle a rendez-vous prochainement avec Pampigny, Sévery, Cottens et Mme la Préfète, ainsi que le comité de l'AJERCO pour essayer de trouver un terrain d'entente. En effet, Montricher souhaiterait partir sur l'AJEMA, donc du côté de Morges. S'agissant des garderies de La Sarraz et Penthalaz, elles ne sont pas utilisées à plein temps. Il y a aussi des conventions intercommunales faites entre Morges et l'AJERCO, ce qui permet de mettre les enfants dans l'un des deux systèmes.

Les travaux au Devens ont bien avancé, le bas de l'appartement est déjà assaini et début mars la locataire pourra y habiter.

Elle souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'aux familles.

M. Didier Amez-Droz : il remercie le Conseil d'avoir accepté le budget à l'unanimité.

Le point d'impôt communal se calcule comme suit : la recette d'impôt théorique d'environ Fr. 11'000'000.-, divisé par le taux d'impôt communal de 64 = point d'impôt communal de 187'000.-. Ce montant est divisé par le nombre d'habitant, ce qui fait Fr. 194.-/habitant. Après écrêtage le point d'impôt pour Montricher se monte à Fr. 137,50. Montricher retouche Fr. 300'000.- pour la forêt.

Concernant la parcelle achetée à M. Blanc, la Municipalité a fait un cahier des charges qui comprend une UAPE et des appartements. Ils ont mis au concours, sur appel, 4 architectes et ils vont prochainement choisir le meilleur projet. Ensuite, ils vont venir devant le Conseil au printemps, soit avec un préavis pour une étude du projet ou alors un préavis avec un montant estimatif du coût de construction, ce qui serait plus rapide.

M. Amez-Droz lit la réponse du Canton/SDT concernant la motion de M. Desmeules au sujet de la création éventuelle d'un collège avec UAPE sur la parcelle 75. Il en ressort que le SDT renonce à se prononcer sur le projet, car il manque la démonstration que les réserves existantes des zones d'utilités publiques et les zones constructibles de la commune ne peuvent accueillir des constructions et la démonstration de la clause du besoin pour le collège, la salle de sport et l'UAPE. Il est aussi rappelé que notre bilan des zones à bâtir est à 48 %, bien au-dessus des 23 % demandé par le canton! En sachant que :

- peut-être seulement 3 des 5 classes du collège vont être utilisées par l'ASIABE
- l'UAPE est intégrée au projet de construction sur la parcelle de M. Blanc
- le solde de surface artisanale de la commune a été proposé en échange pour l'amélioration de la déchetterie
- la commune est intéressée par les dernières zones à bâtir au centre du village (terrains de M. Mosini et de Feu M. Chappuis), ce qui permettrait de faire une salle de sport un jour peut-être.

M. Amez-Droz demande à M. John Desmeules si la motion peut être retirée?

M. Desmeules répond que la Municipalité a répondu à sa motion, mais qu'il faudrait la garder en suspens.

La Municipalité a demandé son adhésion à l'ADCV, Association des Communes Vaudoises, bien qu'elle fasse déjà partie de l'UCV, Union des Communes Vaudoises. En effet, l'ADCV est une unité plus petite et les communes qui y adhèrent sont plus écoutées et ont plus de discussions.

Pour le Chalet de Yens, après de nombreux rappels, le Notaire Mouquin a finalement répondu par écrit en joignant la copie de la demande à la Commission Foncière datée du 8 novembre 2016!!

La Commune va faire un don à Mme Vivian Assumpçao, qui a habité Montricher et y a toujours sa maison. Elle doit payer Fr. 160'000.- à l'institution de Lavigny qui avait pris son mari en charge dans son Unité d'état de conscience minimale et qui y est finalement décédé des suites d'une piqûre d'abeille.

M. Amez-Droz félicite les deux candidats députés aux élections du printemps. Il s'agit de MM. Sylvain Freymond et Ludovic Rochat.

Il souhaite à tous, au nom de toute la Municipalité, un bon et joyeux Noël.

8. Propositions individuelles et divers

La parole n'est pas demandée.

9. Communication du Président

Dates des séances du Conseil 2017 : les jeudis 30 mars, 29 juin, 21 septembre et le samedi 9 décembre à 10h.

Les dimanches 30 avril et 21 mai 2017 auront lieu les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. L'équipe de dépouillement du bureau devra être renforcée et il faudra des volontaires pour aider. Les inscriptions seront prises lors du conseil du 30 mars.

La commission "Gravières" composée de MM. Alain Lambercy et Olivier Zbinden a reçu une invitation pour constater la remise en état de la gravière des Genévriers le 16 décembre 2016. Il serait intéressant de faire un compte rendu lors de la prochaine séance.

Il remercie tous les membres du Conseil pour leur activité au sein des différentes commissions et autres votations. Il remercie aussi la secrétaire et l'huissière.

M. Jean-Pierre Magnin est remercié et applaudit pour 30 ans au Conseil Communal. Il reçoit une bouteille de 1986.

Il donne rendez-vous à tous à la Fromagerie Gourmande pour déguster une bonne fondue après le contre-appel.

Il souhaite un Joyeux Noël à tous et une bonne et heureuse année.

M. le Président clôt l'assemblée à 20h40.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni